

ma personne, j'espérais qu'ils croiraient en ma sincérité et qu'ils prendraient l'initiative, sans me la laisser à moi-même, d'enquêter sur ces questions et de voir à faire cesser ces façons d'agir.

Quant à M. Ramsay, président de la Commission, j'ai communiqué les renseignements à l'un de ses collègues quand il est venu ici il y a deux semaines. J'ai dit à M. Hamilton quelques-unes des choses que je vais vous dire aujourd'hui, afin que ces renseignements parvinssent à M. Ramsay et que celui-ci ne fût pas pris au dépourvu. J'ai communiqué les mêmes renseignements à un autre honorable député, sachant qu'il les ferait parvenir au ministre des Mines et Ressources. J'ai averti tout le monde afin que personne ne pût m'accuser de profiter de ma situation pour dire ces choses en cette enceinte. J'ai fait tout ce qu'il convenait de faire afin que tous les intéressés fussent bien avertis.

Pourquoi aborder ces sujets? Je n'ai pas le temps de les examiner en détail, mais je vais le faire suffisamment pour convaincre mes honorables collègues qu'il est temps que quelqu'un agisse au Canada en vue de préserver la qualité de notre blé à l'étranger. Je sais qu'on me trouve maniaque à ce sujet, mais je sais aussi que c'est la qualité de notre blé qui nous permet de vivre dans l'Ouest. Nuisez à la qualité et vous sapez à la base le succès de l'exploitation efficace agricole dans l'Ouest. Je l'ai déjà dit, depuis l'adoption de la loi, en tout cas depuis 1912, on a saisi toutes les occasions de l'enfreindre; au besoin, on faisait naître les occasions. J'ai le devoir d'indiquer une autre de ces occasions dont on a profité, et dont on profite encore.

Je vais raconter l'histoire, sans consulter ce satané compte rendu des témoignages que j'ai sous les yeux. Tout est si embrouillé, à cause des quatre avocats qui interrogeaient M. Glossop, qu'il est difficile de reconnaître exactement ce que disait celui-ci. Comme moi-même, il avait l'oreille assez dure; il avait en outre une voix faible: il ne faisait pas un bon témoin. Mais de la bouche des marmots au biberon, même des Glossops,—sort parfois la vérité. Il a formulé dix-huit accusations, indiquant les dates, les bateaux et les mélanges expédiés de l'élevateur des McCabe, où le mélange des quatre qualités supérieures était interdit. La commission d'enquête sur les grains, qui avait tant d'avocats à son service, a été saisie de ces questions, et voici ce que dit le commissaire lui-même:

Il appartient à la commission des céréales de faire la lumière sur ces accusations. Il faudrait renvoyer à cet organisme les dépositions recueillies ici ou toute autre qu'il importerait de recueillir.

Il parlait de la commission du blé dont les agissements faisait l'objet de l'enquête et qui serait devenu juge de sa propre cause. N'est-ce pas remarquable? Puis M. Ralston dit:

Je ne voulais pas entrer dans ces détails, mais je désirais simplement lui demander d'indiquer, d'une façon générale, ce qu'il savait de ces transactions...

Il parlait de M. Glossop.

...dont il est question, puis l'abandonner à l'interrogatoire de mes savants amis.

C'est-à-dire MM. Pitblado, Coyne et Haffner, ce dernier occupant pour McCabe Brothers. M. Glossop parla ensuite de M. J. J. Donovan et de deux lots de 10,000 boisseaux chacun.

D. Il s'agissait de l'un des derniers lots expédiés avant votre départ?—R. Oui.

D. Que s'est-il passé?—R. Nous avions expédié dans un seul bateau un lot de 10,000 boisseaux de n° 4 du nord. Le navire parti, le service de l'inspection fit connaître au surintendant que la qualité était trop basse. On fit revenir le bateau afin d'y charger un autre lot de 10,000 boisseaux du n° 4 du nord. Ce second lot se composait de n° 3 du nord et de Garnet gourd n° 2 du nord, la moyenne des deux lots constituant la qualité voulue.

La faute dont il s'agissait consistait à avoir ramené un bateau, auquel avait été confié du moment d'une certaine catégorie, afin de relever cette qualité en ajoutant d'autre blé. C'était là l'acte qu'on trouvait le plus répréhensible sans doute, parce que la plupart des gens tiennent pour acquis qu'il est impossible de mélanger du n° 1 avec du n° 4, bien que, à mon sens, ce soit fort douteux. Je mentionne ces faits simplement pour démontrer au comité, comme je le ferai en une autre occasion, que M. Ramsay, dont la gestion était mise en doute, savait qu'on le critiquait. Mais, comme il est agréable pour un inculpé d'avoir le moyen de faire enquête et de passer jugement sur sa propre conduite! Je ne connais qu'un autre cas de ce genre dans l'histoire. Un homme peut bien se livrer à la jubilation, quand l'autorité compétente lui abandonne le soin de prononcer son propre jugement.

Il y a un autre exemple remarquable de cette façon d'agir. Il n'en existe pas de relation, parce que le dossier est disparu, je ne sais comment. Il s'agit de la fameuse ou, si vous le préférez, l'infâme commission Hyndman. Ceux qui ne l'aimaient pas l'appelaient infâme, épithète qu'omettaient les autres. Cette commission n'a jamais présenté de rapport. J'ai fouillé la bibliothèque en vain, afin d'y trouver un vestige, une trace d'une rapport de la commission Hyndman. En tout cas, on ne saurait douter qu'elle a tenu des audiences par tout l'Ouest, jusqu'en Alberta, dans toute la Saskatchewan et à